



Résolutions adoptées – Assemblée générale du 19 novembre 2011

Résolution 1

- Attendu que les fuites fiscales, principalement par le biais des paradis fiscaux, restent une raison majeure du sous-financement des États;
- Attendu que tant les gouvernements canadien que québécois n'ont pris aucune mesure ferme pour réduire les fuites fiscales – qu'ils les ont même encouragées en facilitant l'évitement fiscal;
- Attendu qu'ATTAC-Québec s'est toujours intéressée à ce problème;
- Attendu l'implication d'ATTAC-Québec au sein du groupe Échec aux paradis fiscaux;

Il est résolu :

qu'ATTAC-Québec poursuive ses activités d'éducation populaire contre les paradis fiscaux, notamment en préparant un séminaire sur le sujet et un numéro de *Vie économique*, maintienne sa participation au groupe Échec au paradis fiscaux et mette en place un comité de travail.

Résolution 2

- Attendu qu'ATTAC-Québec a fait un travail de sensibilisation et de réseautage important et reconnu dans le milieu social québécois concernant l'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne, que ce soit auprès du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics, du Réseau pour un discours alternatif sur l'économie, du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), de groupes Attac en Europe, entre autres, ainsi qu'avec le Réseau pour le commerce juste;
- Attendu que les négociations de l'AÉCG entrent dans une phase cruciale en vue d'une conclusion prévue pour le début de 2012;
- Attendu que les provinces et le Parlement canadien devront approuver le contenu de cet accord et qu'il appartient aux réseaux sensibilisés de se mobiliser pour forcer le débat public qui s'impose;
- Attendu que notre association a favorisé la concertation et non pas un travail en solo à ce sujet pour bâtir la mobilisation collective nécessaire pour contrer un tel accord;

Il est résolu :

qu'ATTAC-Québec continue de participer à la mobilisation contre l'AÉCG, en collaboration avec les différents réseaux impliqués dans cette lutte et que ses membres participent à la diffusion de l'information, à l'organisation d'activités, à des actions à ce sujet.

Résolution 3

Attendu que :

- la taxe sur les transactions financières récolte désormais des appuis importants dans le monde dans le contexte de la crise;
- malgré cela, le gouvernement canadien actuel est totalement opposé à cette idée, ce qui freine le travail à ce sujet, à la suite de l'effort fait par la coalition canadienne pour la taxe Robin des bois lors du G20 de Toronto;

Il est résolu :

que le C.A d'ATTAC-Québec continue d'assurer une vigile concernant l'imposition éventuelle d'une taxe sur les transactions financières en Europe et ailleurs dans le monde, qu'il reste en lien avec la Coalition canadienne qui travaille sur la question de manière à revenir à la charge auprès du gouvernement canadien au moment jugé opportun.

Résolution 4

- Attendu qu'ATTAC-Québec parvient difficilement à se développer et se structurer en comptant uniquement sur le travail de bénévoles;
- Attendu qu'ATTAC-Québec est éligible pour obtenir une subvention versée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS);

Il est résolu :

que le conseil d'administration délègue une ou des personnes pour faire une demande de subvention visant à obtenir une permanence et/ou permettre la réalisation d'activités, notamment au SACAIS.